

ARRÊTÉ

N° : 2022-01
Objet : Modification du règlement intérieur des déchetteries - évolution des horaires d'ouverture

Le Président de la Communauté de communes Val Vanoise,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-9-2,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2013 portant création de la Communauté de communes Val Vanoise et de ses statuts, conformément à l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°19/02/2015 du 16 février 2015 portant adoption du règlement intérieur des déchetteries,

Vu l'arrêté n°2015/04 du 17 mars 2015 portant adoption du règlement intercommunal des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes Val Vanoise,

Vu la délibération n°2018-22 du 8 janvier 2018 portant modification du règlement intérieur des déchetteries avec la mise en place de la tarification du système automatisé pour les professionnels,

Considérant que le Président de la Communauté de communes Val Vanoise a été élu le lundi 13 juillet 2020, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que la Communauté de communes Val Vanoise est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant le besoin :

- d'homogénéiser les horaires d'ouverture des quatre déchetteries du territoire (Pralognan-la-Vanoise, Courchevel Carrey, Courchevel Plan du Vah et Les Allues) afin d'apporter une meilleure lisibilité du service aux usagers,
- de faire correspondre les horaires d'été avec les pics de fréquentation saisonnière identifiés afin de répondre aux besoins des usagers,
- d'élargir l'ouverture des déchetteries au samedi toute la journée, notamment pour les particuliers,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 7 février 2022 sur l'évolution des horaires d'ouverture des quatre déchetteries,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'article 4 du règlement intérieur des déchetteries relatif aux horaires d'ouverture est modifié comme suit.

Les nouveaux horaires d'ouverture des quatre déchetteries gérées par Val Vanoise sont les suivants :

	Du lundi au samedi - Fermé les jours fériés	
	Hiver 01/12 - 31/03	Été 01/04 - 30/11
Déchetterie du Carrey	9h-12h / 14h-17h	8h-12h / 14h-18h
Déchetterie de Pralognan-la-Vanoise	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Déchetterie des Allues	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
Déchetterie du Plan du Vah	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h

ARTICLE 2

Les nouveaux horaires précités s'appliquent à compter du 1er avril 2022.

ARTICLE 3

Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Albertville, au comptable public et aux communes membres de la communauté de communes.

Fait à Bozel,

Le 21 mars 2022

Le Président,

Thierry MONIN